



Actes accomplis pour le compte de société en cours de formation

Par **Kimlien**, le **17/08/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je suis en instance de création d'une EURL dédiée à la production audiovisuelle, dont je serai l'associée gérante unique.

J'ai acheté du matériel (caméscope, batterie, micro, casque, etc.) début juin, dont la facture a été établie au nom de la société "xxx en cours de création".

Dois-je faire apparaître ces achats au nombre des actes accomplis pour le compte de société en cours de formation ?

Peuvent-ils être considérés comme des apports en nature, et majorer d'autant le capital de la société ?

Puis-je espérer récupérer la TVA sur ces achats ?

Convient-il de joindre la facture aux statuts pour le dossier CFE ?

Je vous remercie des éclaircissements que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Kim.